



à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° PC 062 688 19 00015
Déposé le : 24/05/2019
Demandeur : SAS OPALE TROPICALIA CONCEPT
Sur un terrain sis à : avenue du Champ Gretz/ RD
303 RANG-DU-FLIERS/ VERTON

DRAC-Service Régional de l'Archéologie
3 Rue du Lombard TSA 50041

59049 LILLE CEDEX

Affaire suivie par Anaïs TAVERNE-CARON
03.21.89.90.13 – a.taverne@ca2bm.fr

OBJET : Consultation des personnes publiques, services ou commissions intéressés.

Veillez trouver ci-joint le dossier de Permis de construire déposé le 24/05/2019 en mairie de RANG-DU-FLIERS.

Si vous estimez que le dossier ne comprend pas toutes les pièces et informations exigées en application du Code de l'Urbanisme, vous devez me faire parvenir vos observations le plus rapidement possible. Je vous rappelle que pour ce dossier, la demande de pièces doit être reçue par le demandeur au plus tard le 06/04/2019, faute de quoi, cette demande ne modifierait pas les délais d'instruction de la demande.

En application des articles R.423-59 et suivants du Code de l'Urbanisme, vous disposez d'un délai de 1 mois à compter de la réception du dossier dans votre service pour me faire parvenir votre avis sur le dossier. Passé ce délai, vous serez réputé avoir émis un avis favorable sous réserve des exceptions prévues par les articles R.423-60 à R.423-71.

Votre avis, notamment s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Je vous invite donc à me faire parvenir rapidement vos observations à l'adresse suivante :

CA2BM
Service autorisations du droit des sols
Site de Berck
459 rue de l'Impératrice
62600 Berck-sur-Mer

